

## **RECOMMANDATIONS DE REPRISE DES ACTIVITÉS CTR AURA 13 MAI 2020**

Pour information je vous rappelle que le Comité AURA ainsi que la CTR AURA n'organiseront aucun stage ou examen jusqu'au 31 Août et attendent les prochaines directives ministérielles. Bien entendu, quand les stages et examens pourront être réorganisés, avant toutes propositions d'examen de cadres il sera indispensable d'avoir repris les entraînements de nage et d'avoir effectué au moins 10 séances d'entraînement à la plongée. Je vous rappelle que pour les plongées la zone de profondeur doit être atteinte avec des plongées progressives avant de travailler dans la zone maximale

Il est trop tôt pour parler de reprise complète de notre activité, en revanche l'après confinement devra être fait avec le maximum de bon sens, de distanciation, de gestes barrières et selon les recommandations de notre ministère de tutelle. Il est important de vérifier que votre assurance vous couvre quel que soit le lieu de plongée.

Les dix règles que nous proposons ne sont pas exhaustives pour une reprise de la plongée

- 1- Informer des gestes barrières
- 2- Envoyer en amont par mail : carte de niveau, CACI, Licence..
- 3- Garder des distances d'au moins 2m pour l'habillage et le déshabillage
- 4- Désinfection des détendeurs, inflateurs SSG, masque, bloc (Ecostérix H2O, norme EN14476, institut Pasteur [www.pasteur-lille.fr](http://www.pasteur-lille.fr) )
- 5- Ne pas cracher dans son masque mais utiliser du liquide vaisselle et rincer son masque ailleurs que dans le seau commun.
- 6- Ne pas donner son détendeur de secours(en fictif)
- 7- Ne pas faire de plongées engagées, rester plutôt dans la courbe de sécurité
- 8- Eviter le prêt de matériel. En cas de prêt tout le matériel devra être désinfecté avant et après
- 9- Effectuer les briefing/débriefing à sec avec masques barrières
- 10- Nombre limite de participants en fonction des directives ministérielles

Pour les cours théoriques

- 1-Privilégier largement la visioconférence
- 2-Salle avec distanciation d'au moins 2m
- 3-Avoir du gel hydro-alcoolique
- 4-Avoir de quoi effacer et désinfecter le tableau et avoir son propre matériel (feutres...)
- 5-Port du masque pour tout le monde
- 6-Désinfecter sa table de travail.



Pour ce qui est du matériel de secours, se référer aux directives de la commission médicale.  
Pour le bloc de secours équipé de détendeurs, veiller à ce qu'ils soient emballés dans des sacs de protection.

La prudence et le bon sens seront de rigueur, soyons patients pour pouvoir encore plonger longtemps et préservons la vie de nos proches et des autres.

La CTR AURA ne peut que vous recommander ces principes de précaution et de sécurité en cas d'accord de reprise d'activités autorisées par notre ministère de tutelle. Les présidents de clubs et encadrants devront prendre la responsabilité vis-à-vis de leurs adhérents pour ne pas se trouver confronter éventuellement « à la mise en danger délibérée d'autrui » en cas de sorties club.